

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ÆSOPE ACTIONS FRANCAISES

FR0007028824

ÆSOPE GESTION DE PORTEFEUILLES

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est un OPC qui a pour objectif de surperformer l'indice CAC 40 dividendes réinvestis sur la durée de placement recommandée.

Il est classé «Actions de pays de la zone euro ».

L'indicateur de référence CAC40 Dividendes Réinvestis ne constitue qu'un élément d'appréciation a posteriori de comparaison de la performance.

La gestion du FCP est réalisée en stock picking discrétionnaire sans contrainte de secteur, de taille ou de marché autre que géographique pour respecter les règles d'éligibilité au PEA.

La sélection de valeurs est basée sur une analyse fondamentale des entreprises afin d'atteindre l'objectif ci-dessus.

Les sociétés sélectionnées peuvent être regroupées en deux catégories : Entreprises modèles : caractérisées notamment et à titre d'exemple par la qualité du management, du modèle économique, d'avantages concurrentiels, d'une situation financière etc...

Situations spéciales : caractérisées notamment et à titre d'exemple par une situation de société en retournement/mutation ou dont la structure d'activité ou de capital peut évoluer.

Dans ce cadre, le fonds est exposé :

- **de 75% à 100% en actions** : dont

- 10% maximum en actions de pays hors union européenne à l'exclusion des pays émergents,

- le solde en actions de l'union européenne, dont 75% minimum en actions de pays de la zone euro, principalement françaises ;

- **10% maximum en titres de créances et instruments monétaires** dans un but de placement de trésorerie, dont 5% maximum de l'actif en produits de taux. Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement et mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation, met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas

de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver et privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Pour le solde, le fonds reste investi en liquidités et dépôts ;

- 10% maximum au risque de change en devises de pays hors de la zone euro.

Le fonds est éligible au PEA.

Le fonds peut être investi :

- en actions,

- en titres de créance négociables,

- obligations convertibles ou échangeables en actions, droits et bons de souscription ou d'attribution, titres participatifs,

- en dépôts, liquidités, et emprunts d'espèces,

- **OPC : dans la limite de 10% de son actif**, le FCP peut être investi en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Les OPC sont sélectionnés auprès d'autres sociétés de gestion, dans un souci de diversification. Les investissements pourront être utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou en complément des investissements directs en actions. Les OPC peuvent éventuellement être gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

Le fonds n'interviendra pas sur des contrats financiers et pourra avoir recours à des titres intégrant des dérivés à titre de couverture du risque actions et du risque de change.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée Supérieure à 5 ans

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscriptions et rachats sont centralisés chaque jour à 11 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est déterminée chaque jour de bourse ouvré, et est calculée en J+1 (J étant le jour de détermination de la valeur liquidative), à l'exception des jours fériés légaux (calendrier Euronext).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
← rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Le calcul de cet indicateur synthétique est basé sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité historique sur 5 ans) et est une mesure du niveau de risque et de rendement du fonds.

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 5 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement est de 5 ; ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale pouvant induire des variations fortes

Risque important non pris en compte dans l'indicateur

Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

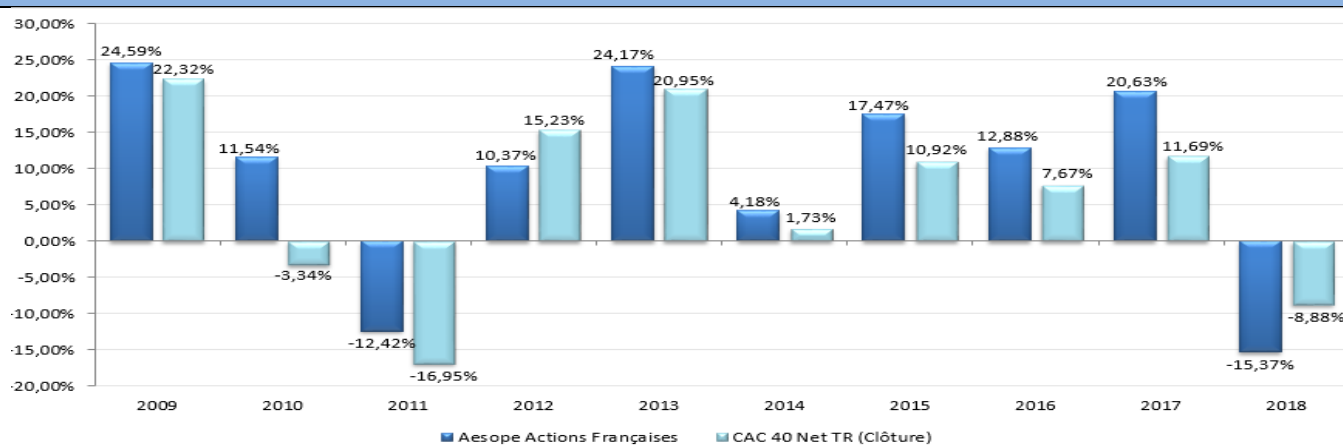
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1%
FRAIS DE SORTIE	néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	2,71% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SUR PERFORMANCE	néant

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la page 11 du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.aesope.fr

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion.

PERFORMANCES PASSES



Indice de référence CAC 40 jusqu'au 31/12/2012 et CAC 40 dividendes réinvestis à partir du 01/01/2013.

AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur de référence est calculée dividendes et coupons réinvestis.

DATE DE CREATION DE L'OPVM : 25/01/1999

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (Dici-Prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le Dici-Prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP : AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES - 19 rue de Créqui - 69006 LYON

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.aesope.fr.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la Société de gestion.

REGIME FISCAL :

L'OPCVM est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Éligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal. Le présent fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/ «U.S. Person ».

La responsabilité d'AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Dici-Prospectus de l'OPCVM.

La politique de rémunération du personnel de la société de gestion est disponible sur le site internet www.aesope.fr.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

AESOPE GESTION DE PORTEFEUILLES est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27/02/2019.